

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22025296

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

16 FEV. 2022

DIV. Greffe MONS

N° d'entreprise : **0412 721 439**

Nom

(en entier) : **CHIMIDEROUIL BELGIUM**

(en abrégé) : **CHIMIDEROUIL**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Ayettes, 20, 7011 GHLIN**

Objet de l'acte : Démission nomination

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Chimiderouil du 14/01/2022 :

Monsieur Jean-François Mahieu propose à l'Assemblée sa démission comme administrateur et la nomination de KERMA SA comme administrateur, Monsieur Jean-François Mahieu en étant le représentant permanent.

A l'unanimité des voix, l'Assemblée accepte cette démission et donne décharge à Monsieur Mahieu pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette Assemblée.

L'Assemblée accepte à l'unanimité des voix la nomination de Kerma représenté par Monsieur Jean-François Mahieu comme Administrateur pour une durée de six ans échéant à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de 2027.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
À gauche : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).